

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : M et Mmes Salim DJELLAB, Carole SYLVESTRE et Béatrice DESPIERRE.

Absents excusés : Mmes Aurélie SIVET, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Aurélie SIVET à Mme Céline JANDARD, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Laurence CHATEAU à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Sylvie GALLAND.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 mars 2023

Secrétaire de séance : M. Philippe GLATZ.

### **1 – Procès-verbal de la réunion du 15 février 2023 :**

POUR à l'unanimité.

### **2 - Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :**

**Par arrêté du Maire** : depuis le Conseil municipal du 15 février 2023, la délégation de compétence a été utilisée 3 fois (n° 23.05 à 23.07).

#### **N° 23-05 :**

Vu la demande présentée le 8 février 2023 par Maître Caroline VAUDIER, Notaire à SAINT HAON LE CHATEL (Loire), 47, rue Jehan Pelletier, concernant la parcelle de terrain ci-dessous indiquée :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
A	2379	80 route de Saint Romain	06 a 68 ca

#### **Appartenant à :**

- SARL MIVIERE TRANSACTION.

⇒ **décision de non-préemption**

*Arrivée de Madame Carole SYLVESTRE à 18h30.*

*Présents : 16    Votants : 20*

#### **N° 23-06 :**

La Commune de RENAISON met à la disposition de Monsieur VERMOREL-MARQUES Antoine, un bureau d'une superficie de 15.7 m<sup>2</sup>, situé 52 rue Robert Barathon à Rensaison.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an reconductible cinq fois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant sans que la durée totale n'excède 12 ans.

Le local est consenti et accepté moyennant au loyer et aux charges de fonctionnement, un forfait global annuel de 2 000 €/an net et toutes charges comprises incluant la participation aux fluides, électricité, eau, chauffage, hors fais de nettoyage des locaux.

Le paiement s'effectuera mensuellement d'avance, pour 166.74 € en janvier et 166.66 € les onze mois suivants de l'année. La redevance sera révisée, en cas de reconduction pluriannuelle, à chaque fin de période de 3 ans à la date anniversaire.

#### **N° 23-07 :**

Vu la demande présentée le 10 février 2023 par Maître Pierre BOURRICAND, Notaire associé à ROANNE (Loire), 3 bis rue Emile Noirot, concernant les parcelles de terrain ci-dessous indiquées :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
AX	280	40 rue Traversière	01 a 06 ca
AX	279	40 A rue Traversière	00 a 14 ca

#### **Appartenant à :**

- DUPUY Danielle & BURNET Dominique.

⇒ **décision de non-préemption**

### Par signature directe :

date de la décision	type de marché	Objet	Société ou entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
16/01/2023	S	Etat-Civil : Reliure de 4 registres d'état-civil et des tables décennales	ATELIER RELIURE PAYSAGE-NUAGE-VOYAGE	585,00	585,00
14/02/2023	T	Espaces verts : Taille d'entretien dans la cour de l'école maternelle et taille de réduction sur un tilleul Place Crionnet.	SARL CHAMBOST ELAGAGE	800,00	960,00
17/02/2023	F	Police municipale : Achat d'une bombe lacry Gel avec poignée 100 ML.	GK PROFESSIONAL	35,00	42,00
23/02/2023	F	Espaces verts : Achat de fournitures (bâche, seau, clapet bille, programmeur, balise de chantier...)	GUILLEBERT	211,38	253,66
23/02/2023	T	Ecole maternelle : Aménagement entrée (orga bleu azur)	PERRET Rhône-Alpes	409,32	491,18
28/02/2023	T	Espaces verts : Taille de réduction sur un acacia situé Place Crionnet	SARL CHAMBOST ELAGAGE	200,00	240,00
<b>TOTAUX</b>				<b>2 240,70</b>	<b>2 571,84</b>

### **3- Conseil municipal enfants – Présentation de leurs projets**

Le Conseil municipal des enfants a présenté ses trois projets :

- 1- Réalisation d'une fresque sur le mur de l'escalier de l'entrée de l'école. Deux devis ont été demandés au peintre Monsieur Alain BERNARD, les montants s'élèvent à 3 310 € et 4 270 €. Ce projet sera financé par la Mairie et par une vente de gâteaux.
- 2- Vente de gâteaux lors du marché de Renaison, probablement le samedi 8 avril de 10h à 12h (à confirmer). Les bénévoles participeront au financement de la fresque.
- 3- Choix du menu deux fois par an à la cantine.

*Arrivée de Madame Béatrice DESPIERRE à 18h45.*

*Présents : 17 Votants : 21*

### **4- Compte administratif 2022**

#### **4.1- Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget général**

**N° 2023-03-13/01**

*Monsieur le Maire se retire durant le vote.*

*Présents : 16*

*Votants : 19*

En préambule de l'examen du compte administratif et en application de l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances présente une synthèse des résultats de l'exercice 2022 du budget général.

Poursuivant,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Muriel MARCELLIN, Première Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune, dressé par M. Laurent BELUZE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires :

#### DECISION

- Approuver le compte administratif du budget général 2022 ;

- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ainsi :

Résultats de clôture hors restes à réaliser : Investissement + 1 614 180.39 €  
Fonctionnement + 484 290.79 €

Total + 2 098 471.18 €

➔ Pour à l'unanimité

#### **4.2 Approbation du Compte Administratif 2022 – lotissement « Les Alloués »**

**N° 2023-03-13/02**

*Monsieur le Maire se retire durant le vote.*

*Présents : 16*

*Votants : 19*

En préambule de l'examen du compte administratif du lotissement « Les Alloués » et en application de l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances présente une synthèse des résultats de l'exercice 2022.

Poursuivant,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Muriel MARCELLIN, Première Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du lotissement « Les Alloués », dressé par M. Laurent BELUZE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

#### DECISION

- Approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement « Les Alloués »,
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ainsi :

<u>Résultats de clôture :</u>	Investissement	+ 129 095.33 €
	Fonctionnement	- 111 195.33 €
	Total	+ 17 900.00 €

➔ Pour à l'unanimité

#### **4.3 Approbation du Compte Administratif 2022 – Gare du Tacot**

N° 2023-03-13/03

Monsieur le Maire se retire durant le vote.

Présents : 16

Votants : 19

En préambule de l'examen du compte administratif de la gare du Tacot et en application de l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances présente une synthèse des résultats de l'exercice 2022.

Poursuivant,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Muriel MARCELLIN, Première Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la gare du Tacot, dressé par M. Laurent BELUZE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

#### DECISION

- Approuver la présentation faite du compte administratif 2022 du budget annexe Gare du Tacot ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ainsi :

<u>Résultats de clôture hors restes à réaliser :</u>	Investissement	- 10 361.14 €
	Fonctionnement	+ 11 759.96 €
	Total	+ 1 398.82 €

➔ Pour à l'unanimité

#### **5- Compte de gestion 2022 du Receveur Municipal**

##### **5.1 Approbation du Compte de gestion 2022 – Budget général**

N° 2023-03-13/04

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter, par Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget général de l'exercice 2022,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Considérant que les chiffres sont corrects et identiques :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget général de la Commune de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## DECISION

- Prendre acte que le compte de gestion de la commune, dressé par M. Thierry ALEXANDRE du 1/01/2022 au 31/12/2022, comptable public SGC LOIRE NORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### ➔ Pour à l'unanimité

#### **5.2 Approbation du Compte de gestion 2022 – Lotissement « Les Alloués »**

N° 2023-03-13/05

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter, par Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du lotissement « Les Alloués » de l'exercice 2022,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Considérant que les chiffres sont corrects et identiques :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget du lotissement « Les Alloués » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## DECISION

- Prendre acte que le compte de gestion du lotissement « Les Alloués », dressé par M. Thierry ALEXANDRE du 1/01/2022 au 31/12/2022, comptable public SGC LOIRE NORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### ➔ Pour à l'unanimité

#### **5.3 Approbation du Compte de gestion 2022 – gare du Tacot**

N° 2023-03-13/06

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter, par Mme Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la gare du Tacot de l'exercice 2022,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Considérant que les chiffres sont corrects et identiques :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de la gare du Tacot de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## DECISION

- Prendre acte que le compte de gestion de la « gare du Tacot », dressé par M. Thierry ALEXANDRE du 1/01/2022 au 31/12/2022, comptable public SGC LOIRE NORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### ➔ Pour à l'unanimité

#### **6- Rénovation-extension du restaurant scolaire : autorisation de déposer un permis de construire valant autorisation de travaux au titre d'un établissement recevant du public**

N° 2023-03-13/07

Monsieur Didier PICARD, Conseiller, rappelle que la commune envisage de réaliser des travaux d'extension et de rénovation du restaurant scolaire. Ces travaux nécessitent l'obtention d'un permis de construire valant autorisation de travaux au titre d'un établissement recevant du public.

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.421-1 et suivants.

En vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), alinéa 27, le Conseil municipal peut déléguer au Maire le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanismes relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

#### DECISION

- Autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, la demande de permis de construire valant autorisation de travaux au titre d'un établissement recevant du public en vue des travaux d'extension et de rénovation du restaurant scolaire, ainsi que de signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- Autoriser Madame Muriel MARCELLIN, Première Adjointe au Maire et déléguée à l'Urbanisme, à signer tout acte relatif à cette autorisation d'urbanisme au vu de l'arrêté municipal n° 22-01 du 6 janvier 2022 lui donnant délégation de fonction en matière d'urbanisme.

➔ **Pour à l'unanimité**

#### 7- Subventions 2023 aux associations

N° 2023-03-13/08

Madame Monique REMONTET, Conseillère municipale, explique au Conseil municipal que la commission « Vie associative - Bâtiments communaux » et le bureau municipal ont examiné les demandes de subvention des associations, en s'appuyant notamment sur trois critères :

- l'action menée en direction des enfants,
- l'action menée en direction des habitants de Renaison,
- les manifestations participant à l'animation du village.

Elle présente un tableau récapitulatif des demandes et les propositions soumises à l'assemblée délibérante et l'invite à se prononcer pour chaque demande.

#### DECISION

- Fixer la liste et le montant des subventions attribuées aux associations, au titre de l'année 2023, comme indiqué ci-après :

AMAR (Amicale Laïque)	1 100 €
Amicale gymnastique (Amicale Laïque)	1 200 €
Association St Roch	400 €
Atelier Musical	500 €
Classes Renaisonnaises	500 €
Comité de Jumelage avec Pagouda (COJAP)	300 €
Côte Roannaise Raid Aventure	300 €
Familles Rurales de Renaison	500 €
Foyer Socio Educatif du Collège	1 240 €
Laissons-nous chanter	150 €
Pentatête	1 300 €
Société Musicale de Renaison	1 300 €
Sou des Ecoles	400 €
FOL Projet éco école	1 000 €
Club Omnisport Roannaise	200 €
Confrérie du Vieux Pressoir	250 €

➔ *pour à l'unanimité*

Société Chasse St Hubert	400 €
--------------------------	-------

➔ 20 voix *POUR* et 1 *CONTRE* (Philippe GLATZ)

Mme Monique REMONTET, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.

Présents : 16 Votants : 20

Comité de jumelage avec Gruyères	1 100 €
----------------------------------	---------

➔ *pour à l'unanimité*

Mme Céline JANDARD, membre du bureau des associations, ne participe pas au vote.  
Présents : 16 Votants : 19

Comité des Fêtes	2 500 €
Côte Roannaise Alliance Basket	2 000 €

→ pour à l'unanimité

Mme Séverine BESSON, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.  
Présents : 17 Votants : 20

Les Années Morelles	400 €
---------------------	-------

→ pour à l'unanimité

M Jean-Pierre SAPT, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.  
Présents : 16 Votants : 20

Commanderie Saucisson Vigneron	300 €
--------------------------------	-------

→ pour à l'unanimité

Mme Béatrice DESPIERRE, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.  
Présents : 16 Votants : 20

Promotion de la danse "Ainsi danse"	800 €
-------------------------------------	-------

→ pour à l'unanimité

Soit un total de subvention de 18 140 €.

- Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif communal 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **7- Questions diverses**

- Prochain Conseil municipal : jeudi 13 avril 2023 à 18h15.

• COMPTES RENDUS DES ADJOINTS AU MAIRE

- Sylvie GALLAND :

Commission Finances le 27 mars à 18h30. (Investissement 2023 + Fiscalité).

Conseil en interne le 3 avril à 18h15. (BP 2023 + Arbitrage)

Concernant la demande de création d'un terrain synthétique de football, une réunion a eu lieu en février avec le club. Une réponse défavorable a été donnée sur le terrain en herbe mais ce projet pourrait être envisageable sur un des terrains stabilisé pour du foot 5. Cependant, il ne sera pas lancé durant ce mandat et uniquement sous conditions d'être subventionné.

- Laurent BELUZE :

Dans le cadre du passage du Tour de France, une journée est organisée le 27 mai. Il est demandé aux communes d'organiser des manifestations en lien avec le vélo. Jean-Pierre Sapt sera dans le groupe d'animation de Roannais Agglomération. Pour l'instant aucun budget n'est attribué par l'Agglomération. La commune a prévue deux actions, une classe va participer à la dictée et une fête du vélo sera organisée les 27 et 28 mai. Lors de ce week-end aura lieu l'inauguration de la voie verte. Le comité de jumelage des amis de Gruyères sera à Renaison ce même week-end. Ce serait bien d'intégrer le comité de jumelage et le comité des fêtes aux animations. Voir également avec le service Espaces Verts ce que nous pouvons mettre en place.

Visite du sous-préfet le jeudi 27 avril 2023.

- Muriel MARCELLIN :

Commission urbanisme le 5 avril à 18h30.

PAEN le 28 mars.

- Jean-Pierre SAPT :

Commission Vie Associative le 22 mars à 18h30 pour l'organisation de la fête du vélo.

Inauguration de la nouvelle piste d'athlétisme le 13 mai. Les travaux auront lieu pendant les vacances de Pâques.

- Frédéric GOUTAUDIER :

Travaux d'engazonnement sauf côté du terrain de football. Les pavés de la place du 11 novembre vont être déposés pour cet engazonnement.

*Séance levée à 20h45*

*Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 13 avril 2023.*

*Le Maire,*

*Laurent BELUZE*



*Le Secrétaire de séance,  
Philippe GLATZ*

